Département du Var | République Française | Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de Conseillers : 37 En exercice : 48	Séance du : 25 mars 2021	Date de publication : 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à dix heures, le Conseil de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - SOLER Annie - LOMBARD Danièle - PETRUS BENHAMOU Martine - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - SARRAUTON Thierry - CREPET Sandrine - BARBIER Jean-Louis - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - SERT Richard - MARTY Nicolas - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - BOYER Max - CORDINA Pierre - PECOUL Christopher - CURTI Fabrice - FABRE Julien - TISSIER Ken .

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : DECARD Guillaume donne procuration à ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte donne procuration à MASQUELIER Frédéric - HUMBERT Cédrick donne procuration à MARCHAND Charles - JEANPERRIN Brigitte donne procuration à BLANC Sylvie - LONGO Gilles donne procuration à RACHLINE David - DEMONEIN Caroline donne procuration à FABRE Julien

NON REPRESENTES : REGGIANI Jean-Paul - BONNEMAIN Emmanuel - FRADJ Laurence - POUSSIN Julien - GRILLET Maxime.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PECOUL.

FINANCES

*

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

*

- N° 39 –

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_39-DE
Reçu le 31/03/2021
Publié le 31/03/2021

Mme CHIODI, Vice-Présidente, expose que

Conformément à l'article L2311-5 du C.G.C.T., les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés, à l'issue de la journée complémentaire au 31 janvier 2021 avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats et prévoir l'inscription de la prévision d'affectation.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;

- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Pour les budgets annexes Zones d'activités et Grand Capitou, la comptabilité de stock faisant principalement intervenir la section de fonctionnement, tout résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'un report destiné à financer les opérations de l'exercice suivant ligne « 002 excédent antérieur de fonctionnement reporté ».

La reprise anticipée des résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes se décompose comme suit :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU POTABLE	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET ANNEXE GEMAPI	BUDGET ZONES D'ACTIVITES	BUDGET GRAND CAPITOU	BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
1 - Résultat de fonctionnement							
A - résultat estimé de l'exercice 2020	2 929 281,00	1 097 280,31	2 550 412,76	854 177,74	0,76	-	95 984,48
B - résultat antérieur reporté 2019	12 001 546,96	1 435 646,91	5 368 058,60	- 9 686,30	448 642,97	2 992 784,05	138 913,87
C = résultat à affecter (A + B)	**14 930 827,96**	**2 532 927,22**	**7 918 471,36**	**844 491,44**	**448 643,73**	**2 992 784,05**	**234 898,35**
2- Résultat d'investissement							
Solde d'exécution 2020 estimé + résultat reporté 2019	- 6 206 767,65	- 886 763,08	- 3 368 415,31	- 1 046 223,52	- 1 282 487,00	2 382 925,22	- 7 809,14
Solde des restes à réaliser 2020	- 219 638,88	- 139 334,77	1 181 730,58	216 508,21	-	-	- 20 436,00
Besoin de financement ou excédent	- 6 426 406,53	- 1 026 097,85	- 2 186 684,73	- 829 715,31	- 1 282 487,00	2 382 925,22	- 28 245,14
- Affectation des résultats 2020							
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	6 426 406,53	1 026 097,85	4 207 808,87	829 715,31	-	-	28 245,14
002 Résultat de fonctionnement reporté	8 504 421,43	1 506 829,37	3 710 662,49	14 776,13	448 643,73	2 992 784,05	206 653,21

Dès le vote du compte administratif et après avoir délibéré sur l'affectation des résultats, les ajustements nécessaires seront régularisés par décision modificative.

De fait,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des assemblées ;

AR Prefecture
083-200035319-20210325-C_20210325_39-DE
Reçu le 31/03/2021
Publié le 31/03/2021

Le Conseil communautaire est invité à :

APPROUVER la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes au budget primitif 2021, telle que présentée ci-dessus,

DECIDER de les affecter comme suit :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU POTABLE	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET ANNEXE GEMAPI	BUDGET ZONES D'ACTIVITES	BUDGET GRAND CAPITOU	BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
C = résultat à affecter (A + B)	**14 930 827,96**	**2 532 927,22**	**7 918 471,36**	**844 491,44**	**448 643,73**	**2 992 784,05**	**234 898,35**
- Affectation des résultats 2020							
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	6 426 406,53	1 026 097,85	4 207 808,87	829 715,31	-	-	28 245,14
002 Résultat de fonctionnement reporté	8 504 421,43	1 506 829,37	3 710 662,49	14 776,13	448 643,73	2 992 784,05	206 653,21

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à délibérer.

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **Mme CHIODI, Vice-Présidente,**
ET A LA DEMANDE de M. LE PRESIDENT,
APRES en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Frédéric MASQUELIER

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_39-DE
Reçu le 31/03/2021
Publié le 31/03/2021

Signature numérique de Frederic MASQUELIER
Président
Le 31/03/2021 10:30:58